

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Roger GUICHARD - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Nassera BENMARNIA représentée par Pauline ROSSELL - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martine CESARI représentée par Romain BUCHAUT - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Marie-Ange CONTE

représentée par Roger PELLENC - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Christian DELAVET représenté par André BERTERO - Vincent DESVIGNES représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Michel RUIZ - Jean-Pascal GOURNES représenté par Jean-Jacques COULOMB - Yannick GUERIN représenté par Didier KHELFA - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Nathalie TESSIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Eric MERY représenté par Jean-Marc SIGNES - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO - Aïcha SIF représentée par Laure ROVERA - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Anne VIAL représentée par Dona RICHARD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Louis VINCENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Doudja BOUKRINE - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Robert DAGORNE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Anne MEILHAC - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Solange BIAGGI représentée à 14h45 par David GALTIER – Daniel GAGNON représenté à 15h00 par Roland GIBERTI – Eric CASADO représenté à 15h28 par Patrick GRIMALDI – Nicole JOULIA représentée à 15h40 par Claudie MORA – Françoise TERME représentée à 15h47 par Nicolas ISNARD.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 15h11 – Anthony KREHMEIER à 15h23 – René RAIMONDI à 15h28 – Monique FARKAS à 15h45 – Sophie GRECH à 15h45 – Samia GHALI à 15h47 – Jean Marc SIGNES à 15h48 – Pierre LEMERY à 15h50 – Philippe GINOUX à 16h00 – Olivia FORTIN à 16h00 – Chantal GARCIA à 16h00 - Marie BATOUX à 16h00 – Gérard FRAU à 16h03 – Sophie GUERARD à 16h06 – René-Francis CARPENTIER à 16h09 – Marylène BONFILLON à 16h11.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **MOB-006-16114/24/CM**

### **■ Desserte du Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence (PAAP) et de la Duranne- Etude pour la réalisation d'un BHNS depuis le centre-ville d'Aix-en-Provence 91570**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole poursuit la mise en œuvre de son programme d'actions du Plan de Mobilité, approuvé à l'unanimité lors du conseil métropolitain de décembre 2021.

Parmi les actions qui concourent à développer les transports en commun et atteindre les objectifs de doubler leur usage, la mise en œuvre du REM (Réseau Express Métropolitain) car à haut niveau de service sur autoroutes et voies rapides, relie les villes de la métropole, et se connecte avec les lignes de Bus à haut Niveau de Service (BHNS) pour assurer un maillage ainsi qu'une couverture efficace du territoire.

Ce dispositif est complété par un réseau de PEM autoroutiers, principalement orientés vers des zones d'habitats plus diffuses.

Ce réseau maillé répond en priorité aux déplacements réguliers des salariés et des étudiants.

Par ailleurs, le plan de mobilité prévoit que soit étudiée tout particulièrement l'accessibilité des zones d'activité pour tous les modes, afin d'apporter des réponses adaptées pour chaque zone et chaque mode.

Pour ce faire, une analyse fine des provenances des salariés est réalisée, sur la base, à la fois de l'enquête mobilité certifiée CEREMA réalisée en 2019, des données des salariés des entreprises, des données de comptage routiers et enfin des données GPS de téléphone mobiles réalisées en 2023, qui constituent une source précieuse pour poser un diagnostic le plus proche de la réalité.

Ce dispositif a été réalisé à ce jour pour deux zones d'activité d'importance : la ZIP de FOS et le PAAP à Aix en Provence, pôles générateurs de nombreux déplacements.

Ce type d'analyse a vocation à se développer plus largement sur les principaux pôles générateurs de déplacement métropolitains et en particulier sur les zones d'activités, d'ici à 2030.

Le PAAP et la Duranne représentent 30 000 salariés et 10 000 habitants, ainsi qu'une évolution attendue de plus de 3 700 nouveaux emplois, 4 000 nouveaux habitants et 30 000 m<sup>2</sup> de commerces supplémentaires.

Ainsi, il est possible de dresser une situation précise qui caractérise aujourd'hui les déplacements vers ces zones, qui représentent au total : près de 86 000 déplacements par jours dans les deux sens, toutes origines et tous motifs confondus : salariés, habitants et visiteurs, livraisons, dont les échanges intra-zone.

Les principales provenances sont les suivantes :

- Aix-en-Provence pour 30% dont 18% depuis le centre-ville ;
- Marseille pour 18% ;

(A noter que les salariés en provenance de Velaux et Rognac représentent 1% soit)

Ce diagnostic, qui met en évidence des volumes de déplacement conséquents, met également en exergue l'opportunité de mise en œuvre d'un transport à Haut Niveau de Service depuis ces deux destinations : Aix et Marseille. La desserte depuis Marseille est assurée par une ligne directe au départ de la gare Saint Charles, qui a vocation à être labélisée ligne REM en 2028 avec une augmentation du nombre de services.

Pour Aix, dont la desserte est aujourd'hui assurée par 6 lignes de bus urbains, aucun transport à haut niveau de service de type BHNS n'est opérationnel à ce jour. C'est pourquoi des études, dans un premier temps exploratoire, en lien avec le CEREMA, puis plus approfondies, ont été réalisées ces deux dernières années. Ce projet de BHNS, adapté au regard du potentiel voyageurs captable pour la destination PAAP et Duranne, est actuellement envisagé le long de la voie ferroviaire de la ligne Aix-Rognac, dans l'emprise foncière de SNCF, accompagné d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Ce projet s'adosserait à l'infrastructure ferroviaire en place sans pour autant empêcher l'exploitation de la ligne actuellement utilisée pour du transport de fret. Ce BHNS assurera également une desserte fine du PAAP et de la Duranne, avec une liaison vers le futur PEM autoroutier des 3 pigeons, afin de mailler encore davantage les transports à haut niveau de service assurant leur desserte.

Par ailleurs, le GIP Marseille en Grand, dans sa séance du 14 mars 2024, a acté le lancement des études de plusieurs projets afin de nourrir les réflexions pour le développement des transports en commun de la deuxième ville de France. Ont ainsi été citées en séance du GIP Marseille en Grand, les études pour la réalisation du BHNS Aix-en-Provence, les Milles, la Duranne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM approuvant le plan de mobilité métropolitain du 16 décembre 2021.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que ce projet, prévu au plan de mobilité 2021, est de nature à contribuer à la desserte d'une des principales zones d'activité de la Métropole ;
- Que ce projet est en cohérence avec les besoins de desserte du secteur du PAAP et de la Duranne, après analyse des flux mesurés au stade du diagnostic.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est actée la poursuite des études engagées pour la création d'un BHNS et d'une piste cyclable reliant Aix centre au PAAP et à la Duranne.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à engager toutes négociations avec SNCF Réseau et SNCF Immobilier, de manière à mener à bien le projet de BHNS PAAP-les Milles-la Duranne, accompagné de sa piste cyclable.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires inscrits au budget annexe Transports, en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération d'investissement n°180607801D, « Etudes opportunité et faisabilité Mobilité », chapitre : 20, nature : 2031.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries » de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DSEP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS